



1. Nouveaux tarifs de dépôt à partir du 1^{er} janvier 2011 pour les entreprises, associations et fondations

Chaque année, les frais de publicité destinés à la Banque nationale de Belgique et les frais de publication destinés à l'Administration du Moniteur belge sont indexés (MB du 3 décembre 2010, p. 73873 concernant le changement des frais de publicité et MB du 10 décembre 2010, p. 76563 concernant le changement des frais de publication). Il en résulte un changement des tarifs de dépôt. Les nouveaux tarifs (en euro et TVA incluse) figurent dans le tableau ci-dessous; ils peuvent également être consultés sur notre site Internet.

Entreprises (en euros et TVA incluse)	
Via Internet sous la forme d'un fichier structuré	
* modèle complet	385,82
* modèle abrégé	143,57
* dépôt rectificatif	140,84
Via Internet sous la forme d'un fichier PDF	
* modèle complet	444,50
* modèle abrégé	202,14
* dépôt rectificatif	140,84
Via la poste sur papier	
* modèle complet	451,03
* modèle abrégé	208,67
* dépôt rectificatif	140,84
Associations et fondations (en euros et TVA incluse)	
Via Internet sous la forme d'un fichier structuré	
* modèle complet ou abrégé	73,98
* dépôt rectificatif	71,75
Via Internet sous la forme d'un fichier PDF	
* modèle complet, modèle abrégé ou autre modèle	132,55
* dépôt rectificatif	71,75
Via la poste sur papier	
* modèle complet, modèle abrégé ou autre modèle	139,08
* dépôt rectificatif	71,75

2. Nouveau numéro de compte pour le paiement par virement

Nous vous rappelons qu'**à partir du lundi 13 décembre 2010**, les frais de dépôt relatifs aux dépôts par Internet payés par le biais d'un virement, devront être versés sur un **nouveau compte bancaire avec le numéro: BE47 0016 2658 1680** (code d'identification bancaire **GEBABEBB**).

3. Nouveau logiciel pour l'établissement de fichiers structurés

A partir du vendredi 1^{er} avril 2011, les comptes annuels qui sont présentés à la Centrale des bilans sous la forme d'un fichier structuré, devront avoir été établis au moyen d'un logiciel adapté. Si vous utilisez un logiciel commercial pour l'établissement de vos comptes annuels, vous devrez mettre à jour votre programme. Sofista, l'application en ligne gratuite de la Centrale des bilans, sera automatiquement mise à jour dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2011 et sera à nouveau disponible dans le courant de la matinée du 1^{er} avril.

L'application en ligne "Dépôt via Internet" sera également mise à jour dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2011 et sera à nouveau disponible le 1^{er} avril 2011, vers midi.

La raison de ces mises à jour est d'ordre technique uniquement. En d'autres termes, aucune modification ne sera apportée aux différents modèles de comptes annuels.